



## **Projet de Centrale énergétique à bois à La Montagnette / Crans-Montana**

### **À l'attention des membres de l'APACH**

**Crans-Montana, le 25 juillet 2024** - Suite à la présentation faite au public du projet de Centrale énergétique à bois par Crans-Montana Energies SA en juin 2024, l'Association des propriétaires de chalets et appartements (APACH) a informé l'ensemble de ses membres et publié sa vision du projet sur son site internet, [www.apach.ch](http://www.apach.ch). Plusieurs de ces informations sont biaisées, voire fausses. Le Conseil d'administration de Crans-Montana Énergies SA souhaite donc répondre point par point et apporter tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension de ce projet.

### **CONTEXTE ET OBLIGATIONS LÉGALES**

Les bâtiments du secteur dense en station sur la commune de Crans-Montana sont aujourd'hui alimentés en chaleur à plus de 95% par des énergies fossiles (gaz ou mazout) ; il y a donc, pour les copropriétaires de la plupart des immeubles du Haut-Plateau, un important défi à relever ces prochaines années, afin d'atteindre les objectifs du Canton du Valais en matière de décarbonation et un approvisionnement 100% renouvelable et indigène d'ici 2060. La centrale énergétique à bois est en accord avec ces objectifs et bases légales en vigueur. Robinets et chauffages alimentés à distance permettent d'éviter la multiplication, dans chaque immeuble, d'une chaudière à pellets, et par conséquent de réduire le trafic en ville puisque les camions de mazout (ou de pellets) ne devront plus se rendre en station.

À travers Crans-Montana Énergies SA – société qui construit le réseau de chauffage à distance et la centrale énergétique – la Commune de Crans-Montana est heureuse de pouvoir proposer une solution de chaleur aux immeubles desservis aujourd'hui et demain par les conduites du chauffage à distance. Pièce maîtresse de ce réseau, la centrale énergétique à bois utilisera une ressource locale, avec une technologie éprouvée et efficiente. Elle sera construite dans la zone artisanale et industrielle de La Montagnette sise sur la Commune de Crans-Montana.

### **RÉPONSES AUX POINTS SOULEVÉS**

#### ***Six immeubles déjà connectés au CAD***

Sur l'Est du Haut-Plateau, le CAD de Crans-Montana est en fonction depuis plusieurs années. Les conduites principales posées à ce jour (3,5 km) permettent de chauffer six bâtiments, pour une consommation de chaleur en 2023 de 2,5 GWh. Deux chaufferies alimentées par le gaz, situées au Centre scolaire et à La Poste, d'une puissance totale de 2,4 MW, permettent de fournir la chaleur, en attendant la mise en service de la centrale énergétique à bois.

#### ***Gazéification : une technologie éprouvée***

Le nouveau projet de centrale énergétique à bois à Crans-Montana utilisera la technologie de gazéification. Romande Energie SA exploite déjà avec succès deux centrales de ce type en Suisse Romande et en planifie une troisième sur la Commune de Moudon. Cette technologie, utilisée déjà durant l'Antiquité et surtout durant les deux Guerres mondiales, a fait ses preuves et est totalement maîtrisée. Elle présente de nombreux avantages.



Précisions que la gazéification du bois permet une utilisation plus rationnelle de la ressource locale qu'est le bois. La centrale pourra également utiliser les écorces, les rémanents du bois et autres résidus forestiers.

Dans son document, l'APACH fait une confusion entre gazéification et pyrolyse : ce sont deux technologies différentes ; il n'y aura pas de pyrolyse à Crans-Montana.

### ***Décarbonation : des lois acceptées par le peuple suisse***

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté **la loi révisée sur l'énergie** en adoptant la **Stratégie énergétique 2050**. Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. La construction de nouvelles centrales nucléaires sera en outre interdite. La Suisse pourra ainsi diminuer sa dépendance à l'égard des importations d'énergies fossiles et, en même temps, promouvoir les énergies renouvelables locales. La loi sur l'énergie met particulièrement l'accent sur les bâtiments et la promotion des énergies renouvelables indigènes, de même que sur l'expansion des réseaux de chaleur dans les régions à densité urbaine. Le projet de Crans-Montana Énergies SA répond donc totalement à ces exigences légales.

### ***2050 : 100% d'énergie renouvelable dans les bâtiments***

En août 2019, à la suite de la publication du rapport spécial du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5° C, le Conseil fédéral s'est fixé comme objectif d'équilibrer le bilan des gaz à effet de serre de la Suisse d'ici à 2050, soit l'objectif de zéro émission nette en Suisse. Cela implique que le secteur du bâtiment devra être alimenté par 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050.

En 2023, le peuple suisse a d'autre part accepté la révision de la **loi sur le climat et l'innovation** qui fixe des objectifs de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment de 82% d'ici 2040 et de 100% d'ici 2050.

### ***100% de renouvelable lors du remplacement du chauffage existant***

Le Canton du Valais, quant à lui, via sa **stratégie énergétique cantonale**, vise en 2060 un approvisionnement 100% renouvelable et indigène, sans carburants et combustibles fossiles. La révision de la **loi cantonale sur l'énergie** a été adoptée par le Grand Conseil le 08.09.2023. Elle devrait rentrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2025 avec l'ordonnance sur l'énergie acceptée par le Grand Conseil le 14.06.2024. Cette loi imposera d'avoir 20% de part d'énergies renouvelables lors du remplacement d'un chauffage existant fossile (gaz et mazout). De plus, il est toujours obligatoire, lors du remplacement d'un chauffage existant au gaz ou au mazout, de chauffer les piscines et rampe d'accès en hiver par une énergie renouvelable.

### ***Chauffage à Crans-Montana : 95% d'énergies fossiles***

Comme dit précédemment, les bâtiments du secteur dense de la station de Crans-Montana sont aujourd'hui alimentés en chaleur à plus de 95% par des énergies fossiles, la centrale énergétique permettra aux immeubles raccordés au CAD de se mettre en accord avec les objectifs et bases légales en vigueur. De plus, l'ordonnance sur l'énergie, dans l'article 12 sur l'approvisionnement énergétique, définit le projet tel que celui de Crans-Montana comme d'intérêt cantonal, comme le montrent les extraits suivants :

***f) une installation de production de chaleur à bois telle que définie aux lettres d et e, mise en place à une altitude inférieure à 800 m.s.m., pour autant qu'elle alimente un réseau de chauffage à distance à caractère renouvelable à au moins 75 pour cent ;***



*d) une chaudière à bois ou à pellets produisant au moins 1 GWh par an de chaleur pour autant qu'elle se situe à une altitude supérieure à 800 m.s.m ;*

*e) une centrale de couplage chaleur-force à bois d'une puissance thermique primaire minimale de 3 MW avec un rendement global (électrique et thermique) d'au moins 75 pour cent pour autant qu'elle se situe à une altitude supérieure à 800 m.s.m ;*

### ***Différence entre le premier et l'actuel projet***

Les nombreuses oppositions exprimées lors de la mise à l'enquête publique du premier projet (plus de 700) étaient pour la plupart irrecevables, car n'étant pas formulées par les ayants-droits. Elles ont toutefois fait l'objet d'une lecture attentive afin d'approfondir les études menées avant de présenter le second projet.

Il est faux d'affirmer que le premier projet a été abandonné : en réalité, sa mise à l'enquête a été retirée à la demande de la Commission cantonale des constructions qui demandait que les dossiers « route » et « centrale de chauffe » soient séparés. Dans l'intervalle, Crans-Montana Énergies SA a profité de mener différentes études concernant d'une part la technologie pour produire de la chaleur grâce au bois, d'autre part l'emplacement de la future centrale.

Entre le premier et l'actuel projet, seul l'emplacement reste identique.

### ***Trafic de poids lourds et transport du bois***

Le bois des forêts avoisinantes sera effectivement acheminé en camion. Les calculs ont démontré que, de mai à octobre, deux camions par jour amèneront le bois dans la centrale, ce qui correspond à peu près à l'actuel trafic induit par de l'entretien de nos forêts.

Durant la période touristique estivale, aucun camion n'amènera du bois et donc la centrale fonctionnera en utilisant ses stocks.

En hiver, lorsque la demande de chaleur est forte, on comptera six camions par jour ouvrable.

La réflexion de l'APACH sur la fusion des triages forestiers est dénuée de sens puisqu'elle n'a aucune influence sur la provenance et l'acheminement du bois : non, le bois ne transitera pas par Sierre et Corin ; le site du triage forestier Zorèyè sur le Haut-Plateau se trouve toujours à la route de Pirazilina.

### ***Émission de particules fines***

La technologie de la gazéification émet presque 10 fois moins de particules qu'une centrale à pellets (qui serait la solution préférentielle pour le bâti de Crans-Montana si le chauffage à distance n'existait pas). La gazéification n'est pas une combustion du bois comme c'est le cas avec des pellets. Le bois est chauffé à haute température mais ne brûle pas. En réalité, l'installation de chaudière à pellets dans chaque bâtiment émettrait davantage de particules fines que la solution proposée. Il est donc faux d'affirmer que la centrale à gazéification du bois sera dangereuse pour la santé des habitants.

### ***Centralisation des pannes***

Ce qui est présenté comme un problème en réalité n'en est pas un. Les centrales d'appoint et de secours à gaz permettent, en cas de panne, d'assurer la livraison de chaleur. Elles sont situées à différents endroits de la station ; le projet prévoit d'autre part une solution d'appoint en ses murs. En vérité, la sécurité d'approvisionnement du chauffage à distance est améliorée par rapport à une solution individuelle.



### ***Dépendance aux subventions***

Le système d'encouragement des CAD fait partie du Programme Bâtiment de la Confédération, mis en œuvre par les cantons. Les fonds proviennent de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

### ***Evacuation des cendres***

Les cendres doivent être déposées avec les matériaux inerte dans une décharge. Il s'agit de 25 bennes par année, la gazéification laissant très peu de résidus. À terme, ces cendres de bois pourraient être utilisées comme biochar pour l'agriculture, comme c'est déjà le cas en Europe avec des installations similaires. Il est donc faux d'affirmer que des cendres toxiques seront générées par cette centrale à gazéification et qu'elles produiraient des résidus dangereux.

### ***Déperdition énergétique***

Certes, tout transport de chaleur à haute température entraîne quelques déperditions. Néanmoins, les conduites CAD de Crans-Montana disposent d'une isolation renforcée de type 3. Soulignons qu'une solution basse température ne conviendrait pas au bâti de Crans-Montana, comme l'ont confirmé les études commandées par Crans-Montana Énergies SA.

### ***Zone artisanale et industrielle « La Montagnette »***

Contrairement à ce qu'affirme l'APACH, il n'existe aucune incertitude juridique concernant la zone « La Montagnette ». La révision du plan des zones de la commune de Crans-Montana ne prévoit pas de changement d'affectation de ce secteur. La centrale énergétique à bois prévue entre donc totalement dans la mission de cette zone dédiée à l'artisanat et l'industrie.

### ***Production d'énergie électrique***

L'APACH a raison de souligner qu'un moteur sera installé dans la centrale pour produire de l'énergie électrique ; ce double usage du bois (chaleur et électricité) est justement un atout de ce projet. Quant à savoir si ce sera un moteur à piston de type diesel utilisant le gaz produit, il est trop tôt pour répondre, Crans-Montana Energies SA étant encore en attente des propositions des fournisseurs.

### ***Nuisances sonores***

Justement pour réduire au maximum les nuisances sonores, le moteur se trouve confiné à l'intérieur de la centrale, isolé par la construction en béton et capoté pour enfermer le bruit.

Autre point positif de ce nouveau projet : la suppression de la manutention des plaquettes à l'aide d'un véhicule à moteur, donc bruyant. Le stock de bois se trouve à l'intérieur du bâtiment, donc ces manutentions ne sont plus nécessaires.

### ***Prix imprévisibles***

La hausse brutale du prix de l'énergie vécue récemment a démontré notre forte dépendance aux contingences économiques et géopolitiques mondiales et aux aléas climatiques. L'industrie gazière s'est aussi fixée comme objectif d'atteindre les 30% de gaz renouvelable dans le réseau d'ici à 2030, le prix du gaz devrait donc augmenter encore.

Concernant le contrat proposé par Crans-Montana Énergies SA aux bâtiments qui se raccordent au CAD, il est similaire à d'autres chauffage à distance et ne diffère guère des conditions générales d'un raccordement au gaz.



### ***Rentabilité de la centrale énergétique à bois***

La question de la responsabilité de la centrale énergétique est du ressort du Conseil d'administration de Crans-Montana Énergies SA et de ses actionnaires. Les chiffres diffusés par l'APACH quant à la rentabilité du projet en regard des possibilités d'approvisionnement en bois sont faux et leur provenance inconnue.

### ***Ressource bois et rendement énergétique***

Pour se défaire de la dépendance aux ressources énergétiques provenant de l'étranger, pour respecter les exigences légales suisses et valaisannes en matière de décarbonation et pour valoriser une ressource locale, la centrale à gazéification est apparue comme étant la solution la plus adéquate. La solution alternative serait de mettre en fonction des centrales à pellets décentralisées, avec émission importante de particules fines, avec des transports supplémentaires, et sans économie d'échelle.

Avec la gazéification du bois humide, la centrale utilisera le pouvoir calorifique supérieure du bois. D'autre part, l'énergie thermique des fumées sera récupérée et, via une pompe à chaleur, produira de l'énergie. Le rendement sera donc nettement meilleur que celui d'une centrale à bois classique.

Si Crans-Montana Énergies SA approuve l'affirmation de l'APACH qui met en exergue le grand potentiel de l'hydraulique en Valais, il est important de bien comprendre que les barrages permettent de produire de l'électricité (au même titre que le solaire photovoltaïque), la gazéification du bois de la future centrale sert quant à elle à produire de la chaleur.

## **CONCLUSION**

La pertinence du projet de centrale énergétique à bois par gazéification sur la zone artisanale et industrielle « La Montagnette » a été prouvée par différentes études menées par des spécialistes faisant autorité dans ce domaine.

La centrale énergétique à bois et le chauffage à distance apportent une solution locale et pertinente qui permet aux habitants des quartiers denses de Crans-Montana de respecter les exigences légales en matière de décarbonation.

Crans-Montana Énergies SA se tient à disposition de toute personne intéressée à en savoir plus, que ce soit sur les enjeux énergétiques en Suisse et en Valais ou plus précisément le projet de centrale énergétique à bois.

Crans-Montana, le 25 juillet 2024